



Commune de Misery-Courtion

Mise au concours :

Personnel de nettoyage Env. 15% et/ou 1 fois par mois

Rémunération selon heures effectives

Le Conseil communal met au concours des postes de personnel de nettoyage pour les bâtiments communaux (15%), ainsi que pour les chapelles (1 fois par mois).

Le mandat consiste à maintenir propre ces bâtiments, selon le cahier des charges.

Entrée en fonction : de suite ou date à convenir.

Priorité sera donnée aux candidat(e)s habitant Misery-Courtion.

Les personnes intéressées peuvent demander toutes les informations utiles à Mme Sabine Haymoz, conseillère communale responsable des bâtiments (079 688 48 82), ou à M. Jonas Boegli, responsable technique (026 475 18 87).

Veuillez adresser votre candidature par écrit ou par courriel à l'Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery (secretariat@misery-courtion.ch), jusqu'au **13 janvier 2023**.